

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE
23 AVR. 2021
COURRIER ARRIVÉ

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 08 avril 2021

Date de la convocation
02.04.2021

Date d'affichage
02.04.2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, M.
BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA
Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine

Excusés :

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette

Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Mme BOSSE Stéphanie

Délibération n° 2021.35

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT
DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE 2021**

Il est rappelé au conseil municipal que le Conseil Départemental de Haute Savoie a mis en place le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), fond dédié aux investissements des communes et EPCI, axé notamment sur :

- La Construction et rénovation de bâtiments scolaires et de services aux familles
- La Construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels
- La construction et rénovation de bâtiments et d'équipements publics

Dans le cadre de son budget primitif 2021, la commune a décidé d'inscrire des crédits sur un projet susceptible de répondre aux axes du programme du Département, au titre de la « construction et rénovation de bâtiments et d'équipements publics » avec le projet suivant :

Réhabilitation du bâtiment de la Covagne sur la Base de loisirs du Lac Bleu :

Plan de financement :

- Montant total des travaux pour lesquels la subvention est demandée : 224 000 € HT
- Subvention du conseil départemental : 50 % soit un montant de 112 000 €
- Autofinancement de la commune : 112 000 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** les financements publics correspondants à ces travaux auprès du Conseil Départemental 74 dans le cadre du CDAS 2021, au taux le plus fort possible
- **S'ENGAGE** à supporter la part d'autofinancement restant
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier de demande de financement correspondant et à signer tout document afférent à ces demandes d'aides financières

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE



Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :



EMENT DU TERRITOIRE

ide

Contrat départemental d'avenir et de solidarité

Fiche de demande de subvention 2021

1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le demandeur :

La collectivité maître d'ouvrage :
COMMUNE DE MORILLON

Adresse :
5 Place de la Mairie – 74440 MORILLON

Interlocuteur chargé du suivi du dossier : Claire Applagnat Tartet, DGS par intérim
Tél : 04 50 90 69 43 / 06 75 78 98 66 - Courriel : dgs@mairie-morillon.fr

Canton concerné : Canton de Cluses

2 – DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé : Réhabilitation du bar-restaurant de la Covagne et attractivité touristique de la base de loisirs communale

Localisation : Base de loisirs du Lac Bleu – Commune de MORILLON

Le contexte - Les objectifs et la nature de l'opération :

La commune de MORILLON s'est engagée dans une modernisation et dynamisation des activités autour de la Base de loisirs du Lac Bleu afin d'en améliorer les conditions d'accueil en terme de sécurité comme de qualité pour la population permanente et touristique qui la fréquente notamment en saison estivale.

Dans ce cadre, elle a souhaité entreprendre des travaux de rénovation importante du bâtiment communal dit « La Covagne » au sein duquel était traditionnellement organisée une activité de restauration, pour le transformer en un véritable Bar – Restaurant, entièrement mis aux normes, et confié à un exploitant dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 6 ans, contrôlée par la collectivité.

Cette rénovation complète du bâtiment de la Covagne, en un établissement de restauration fonctionnant toute l'année, participera pleinement tant à l'effort d'animation de la vie locale, qu'à l'amélioration de l'attractivité touristique de la base de loisirs municipale du « Lac Bleu ».

Echéancier de réalisation :

Date envisagée pour l'engagement juridique de l'opération (permis de construire / signature des marchés pour travaux / acte notarié pour acquisition...) :

Novembre 2020

Date d'achèvement des travaux : **Juillet 2021**

3 – COUT ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

- ESTIMATION des DEPENSES D'INVESTISSEMENT en Hors Taxes :

- Etudes	€
- Travaux.....	194 000 €
- Frais maîtrise d'œuvre, assistance technique.....	30 000 €
- Acquisition foncière	0 €

Total = 224 000 €

- PLAN de financement PREVISIONNEL :

AIDES attendues	Montant € HT	%	Observations
DEPARTEMENT → Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité → Autres programmes : - -	112 000 €	50%	
REGION			
ETAT DETR, DSIL, réserve parlementaire...			
UNION EUROPEENNE			
AUTRES FINANCEURS PUBLICS ADEME, ANAH, SYANE,...			
Total aides publiques	112 000 €	50%	
AUTRE (à préciser)			
AUTOFINANCEMENT			
→ dont Emprunt → dont Fonds propres	112 000 €	50%	
Total autofinancement	112 000 €	50%	
Total	224 000 €	100%	

Projet favorisant la transition énergétique :

☐ oui ☒ non

A NOTER :

- L'aide globale du Département ne doit pas être supérieure à l'autofinancement du Maître d'Ouvrage, sauf dérogation éventuelle pour les communes de moins de 1 000 habitants (population DGF)
- La subvention allouée sur le CDAS a une validité de 3 ans

Documents à joindre :

- Délibération du Conseil Municipal ou Communautaire adoptant l'opération et sollicitant l'aide du Département
- Devis ou rapport estimatif

Date : *le mardi 13 avril 2024*
 Nom / Signature/ Cachet : M *Simon BEERENS-BETEX* 

4 – TRANSMISSION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Toute demande de subvention sera envoyée **directement** aux conseillers départementaux du canton.
- 1 copie sera transmise à M. le Président du Département – Pôle Animation Territoriale et Développement Durable, Service des Solidarités Territoriales - CS 32444 - 74041 Annecy Cedex